



# Municipalité de Sainte-Ursule

## **AVIS PUBLIC**

### **PROJET DE RÈGLEMENT # 462-23**

**Portant sur le projet de modification de règlement de zonage #385 afin d'intégrer certaines dispositions relatives aux prescriptions du groupe commerce V et de la grille de spécification liée à la zone 505 Aa**

Le Conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du 5 juin 2023, le 1er Projet de règlement # 462-23 modifiant le règlement de zonage #385 afin d'intégrer certaines dispositions relatives aux prescriptions du groupe commerce V et de la grille de spécification liée à la zone 505 Aa

Le principal objet de ce règlement est de :

- Modifier le Règlement de zonage numéro 385 plus précisément au niveau de l'article 21 à travers le Groupe commerce V et la grille de spécification pour la zone 505 Aa conformément aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC afin de permettre l'activité de vente des camions gros porteurs

À cet effet, un avis public est par la présente donné par la soussignée Directrice générale et Greffière-trésorière, qu'une assemblée publique se tiendra :

**Date :** MERCREDI 28 JUIN 2023  
**Heure :** 19h00  
**Lieu :** 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Lors de cette assemblée publique, le fonctionnaire désigné chargé des questions d'urbanisme ou tout autre membre du conseil désigné, expliquera le projet de règlement #462-23 ainsi que les conséquences de son adoption. Le Conseil et le fonctionnaire désigné chargé des questions d'urbanisme, entendront les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à la Municipalité de Sainte-Ursule sur rendez-vous du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h ou sur le Facebook de la Municipalité considérant que le site web est en construction.

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 10 JUIN 2023 (2023-06-10)

*Guyline St-Louis*  
\_\_\_\_\_  
Guyline Saint-Louis,  
Directrice générale et Greffière-trésorière



Municipalité de  
Sainte-Ursule

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

---

### **AVIS PUBLIC**

#### **PROJET DE RÈGLEMENT # 462-23**

**Portant sur le projet de modification de règlement de zonage #385 afin d'intégrer certaines dispositions relatives aux prescriptions du groupe commerce V et de la grille de spécification liée à la zone 505 Aa**

---

Je soussignée, Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 10 juin 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10ième jour du mois de juin 2023

Guylaine St-Louis  
Directrice générale et greffière-trésorière